

PIONNIERS

Avril 2008
Gratuit

N° 18

de Nouvelle-Calédonie

Revue culturelle et identitaire - Organe de la Fondation des Pionniers de Nouvelle-Calédonie

LE MOT DU PRÉSIDENT

La campagne électorale des municipales m'a ravi. Soir après soir, lors du journal télévisé, je comptabilisais les membres de la Fondation menant une liste ou présents sur des listes aux municipales. Ils étaient fort nombreux ce qui prouve qu'ils sont des citoyens responsables, impliqués dans la vie de leur commune. Ravi car ils représentaient un vaste échantillonnage d'opinions politiques différentes. Cela me renforçait dans la conviction profonde que nous partageons tous que la Fondation doit rester politiquement neutre.

Le bilan de ces élections est satisfaisant pour la Fondation car elle peut compter parmi ses membres quatre maires et une foule d'adjoints et de conseillers municipaux.

Politiquement neutre ? pas tant que cela car les derniers numéros de la revue étaient sévèrement marqués à droite. Faisant par là même discrètement protester la frange de gauche de nos membres. Dans un souci d'équité et de respect de l'opinion de tous, il m'a semblé opportun de publier, enfin, dans ce numéro, un poème d'Henry Bailly, rédigé en 1974 au sortir du Camp Est où il avait été emprisonné pour ses convictions politiques. Comme il le dit lui-même, ce « métisse kanak / blanc / cacane », après avoir mis en veilleuse ses origines pionnières, l'âge venu, les redécouvre. Il m'a confié, il y a plusieurs années – et j'ai été sensible à ce geste –, cette plainte sur les difficultés à vivre ses métissages. Considérant l'auteur et le thème, cela ne va pas plaire à tout le monde. Mais il faut publier ce poème pour que la Fondation reste crédible aux yeux de tous en Calédonie.

En Calédonie seulement ? ou même à Paris ? En effet, l'ancien Haut-Commissaire Alain Christnacht nous a contacté car il souhaitait passer par le truchement de la revue des pionniers pour adresser un message aux populations du Pays. Comme chacun sait, Monsieur Christnacht s'est beaucoup impliqué dans les travaux préparatoires aux accords de Nouméa et dans la rédaction du préambule. La Fondation des pionniers s'inscrivant dans les accords de Matignon et de Nouméa, nous avons trouvé tout naturel de lui offrir l'hospitalité de nos colonnes. Disons le franchement : nous en avons été très flattés...

Quelques jeunes membres de la Fondation ont envoyé des textes pour publication. Nous commençons à le faire dans ce numéro. C'est une grande satisfaction pour moi de voir que des jeunes Calédoniens nous fassent connaître leur point de vue sur des sujets divers, en toute confiance.

Dernier motif de satisfaction : lors du dépouillement

des propositions dans les concours sur les signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie, j'ai noté la participation de quatre membres de la Fondation, rien que dans la partie « devise ». Quand je vous disais que les membres de la Fondation étaient des citoyens...

*Le président de la Fondation des pionniers,
Jean-Louis VEYRET,
Tél. : 86 99 07*

L'ANCIEN HAUT-COMMISSAIRE ALAIN CHRISTNACHT NOUS ÉCRIT

A l'Université de Dakar, le 26 juillet 2007, M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, déclarait :
« (...) Le colonisateur est venu, il a pris, il s'est servi, il a exploité, il a pillé des ressources, des richesses qui ne lui appartenaient pas. Il a dépouillé le colonisé de sa personnalité, de sa liberté, de sa terre, du fruit de son travail. »

« Il a pris mais je veux dire avec respect qu'il a aussi donné. Il a construit des ponts, des routes, des hôpitaux, des dispensaires, des écoles. Il a rendu féconde des terres vierges, il a donné sa peine, son travail, son savoir. (...) »

« La colonisation fut une grande faute mais de cette grande faute est né l'embryon d'une destinée commune. »

Neuf ans plus tôt, le préambule de l'Accord de Nouméa, lecture partagée de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie contemporaine entre les trois partenaires de l'Accord, proclamait :

« Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière. (...) »

Suite page 2

« Les communautés qui vivent sur le territoire ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement. (...) »

« Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de se constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun. »

Le préambule de l'Accord de Nouméa ne dit pas que la colonisation fut une faute mais qu'elle commit des fautes. Il dit aussi que ce temps n'est plus. Aujourd'hui, il faut bâtir l'avenir commun à partir de la situation que l'histoire a créée.

Le destin commun se construira avec ceux qui peuvent avoir des visions compatibles de la Nouvelle-Calédonie. Et d'abord avec ceux qui la connaissent et la reconnaissent comme leur terre, pas comme une terre de passage.

C'est pourquoi je suis convaincu que ceux à qui la longue présence en Nouvelle-Calédonie de leur famille donne une légitimité particulière ont un droit prioritaire à réfléchir à son avenir. L'association qui vous rassemble me semble, pour cette raison, un partenaire incontournable de la réflexion nécessaire, pendant les dix années qui viennent, pour que l'Accord de Nouméa vive et pour qu'il débouche sur une solution définitive viable. Vous êtes au premier rang de ceux qui « ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre. »

Que l'on me comprenne bien. L'Accord de Nouméa n'organise pas une Nouvelle-Calédonie repliée sur elle-même. Ce n'est pas souhaitable et ce n'est pas possible.

Simplement, la colonisation, c'est fini.

Je ne sais pas si la colonisation a été une « faute ». Je sais qu'elle le serait si elle se poursuivait.

Ne pas poursuivre la colonisation, c'est dans un premier sens faire disparaître tout ce qui subsiste d'un système inégalitaire et discriminant, dans lequel la métropole est le modèle unique et le centre des décisions pour un territoire regardé comme périphérique et inférieur : permettre que chacun exerce vraiment des responsabilités en Nouvelle-Calédonie selon ses talents ; laisser les Calédoniens gérer leurs affaires eux-mêmes, avec bien sûr l'aide de la France, qui est un devoir de la solidarité et de l'histoire, mais pas en transposant des solutions européennes inadaptées ; admettre que la Nouvelle-Calédonie a des cultures propres, marquées par la culture française, mais qui existent par elles-mêmes, d'abord celle du peuple d'origine, originale et riche, mais aussi celles des autres com-

munautés qui ont vécu en Nouvelle-Calédonie et en ont tiré un certain art de vivre et un rapport aux autres et à la nature ; rendre l'économie de la Nouvelle-Calédonie plus créatrice de richesses et d'emplois sur place, en transformant et fabriquant tout ce qui peut l'être : cette décolonisation-là est en cours, avec le rééquilibrage, la provincialisation, l'industrialisation.

Mais l'autre colonisation qui ne peut se poursuivre, c'est celle du peuplement. Il faut, sur ce point, être clair. Dans certains pays, le peuple d'origine a été submergé : les Indiens d'Amérique du Nord ou les Aborigènes d'Australie sont devenus une infime minorité des populations respectives de leurs pays. C'est ainsi. On ne reviendra pas en arrière. En Nouvelle-Calédonie, le peuple kanak est devenu minoritaire mais pas marginal. Il n'acceptera jamais, désormais, j'en ai la conviction, de risquer de devenir une minorité protégée, parce qu'aucune limitation ne pourrait être apportée à l'immigration de personnes au motif qu'elles ont la nationalité française. Cette question-clé, présente à tous les esprits mais toujours masquée, a été résolue, temporairement, dans l'Accord de Nouméa, par la limitation du corps électoral pour les élections propres à la Nouvelle-Calédonie. Je comprends que ceux qui sont exclus n'en soient pas satisfaits mais il n'y avait pas d'accord possible sans un tel frein aux conséquences d'une immigration économiquement souhaitable mais politiquement explosive.

Au regard de ces deux aspects fondamentaux, la question des rapports institutionnels entre la Nouvelle-Calédonie et la République est certes importante mais sans doute pas la plus difficile à résoudre de manière consensuelle.

C'est aux Calédoniens de rechercher les solutions. L'Accord de Nouméa est l'accord de ceux qui vivent en Nouvelle-Calédonie. L'Etat a seulement encouragé et organisé les discussions et aidé à trouver les mots.

Ceux qui, demain, sauront à nouveau tracer le chemin de l'avenir sont ceux qui sont les plus enracinés dans cette terre de Nouvelle-Calédonie. Parce qu'ils ont pris la mesure des enjeux. Parce qu'ils savent ce qui est essentiel, pour eux et pour les autres.

Si la volonté des Calédoniens est encore au rendez-vous, une nouvelle page du destin commun pourra être écrite. Si les calculs à court terme chassent l'esprit de consensus, ce sera plus difficile.

Alain Christnacht



Un petit mot pour annoncer à la Fondation la naissance de **Clément le 16 janvier**.

Son poids est de 3,110 kg et sa taille de 51 cm.

Amicalement,

Christian, Brigitte, Paul, Margaux et Clément MILLE
B. P. 311 - 98880 LA FOA

bcmille@mls.nc

LA SAUVEGARDE DU BAGNE DU PORT-ARTHUR : UN EXEMPLE POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La Tasmanie est un état australien à part, une île située au Sud de l'Australie, 300 kms sur 300, 500 000 habitants, un climat tempéré où l'on sent la proche présence du Pôle Sud et de ses vents glacés. La Tasmanie, dans les clichés qu'elle véhicule, ce sont des forêts magnifiques, des plages à couper le souffle, une faune impressionnante de diversité, une image « *nature* » qui draine quelques 500 000 touristes par an dans cette île du bout du monde. Mais ces touristes ne viennent pas que pour les plages et les fougères arborescentes ; non, l'attraction principale de la Tasmanie, qui attire l'immense majorité des touristes à 100 kilomètres de sa capitale, Hobart, dans une région hostile, c'est un bagne. Oui, un bagne ! Celui de Port-Arthur. Dans toutes les brochures, dans tous les guides, on vous vend du « *Port-Arthur* » en veux-tu en voilà, le point d'orgue d'une visite en Tasmanie, « *the must of the must* », vous allez voir, « *the first historic site in Australia* » et bla bla bla... Pour la Calédonienne lambda que je suis, les superlatifs pouvaient faire sourire et prêter à ricanements, les Anglo-saxons ayant une légère tendance à transformer en « *historic* » et « *fascinating* » tout ce qui passe le siècle d'existence...

Et puis, après tout, des bagnes, y'en a plein chez nous....



L'arrivée dans les environs du « *fascinating historic site* » fut impressionnante : au milieu de nulle part, des pancartes indiquant la direction de nombreux hôtels, puis des restaurants, puis des immenses parkings avec des bus entiers pleins à ras bord de Japonais ou autres Coréens, tous venus appareils-photo – caméra – MP3 sur l'oreille pour immortaliser ce jour fantastique où ils vont enfin pouvoir découvrir l'enfer atroce qu'était le bagne.

À l'entrée du site, une immense entrée – payante bien sûr – pleine encore une fois de Japonais et autres Coréens. Dans ce grand hall où se côtoient restaurants et magasins de souvenirs, des « *friendly* » caissières vendaient les différents « *pass* » pour la journée, pour deux jours, voyage à l'île des morts compris ou pas, « *ghost tour* » compris ou pas (eh oui, ils ont même inventé

DESCENDANTS TARAGNAT

En novembre dernier, les nombreux descendants de Taragnat se sont retrouvés à la tribu de Mahamat, à Balade. Ils ont vécu un week-end de partage et de souvenirs avec les descendants des kanak qui avaient, dans les années 1840, accueilli leur ancêtre Taragnat. RFO diffusera le 15 mai, sur TNC, à 20 h, un reportage de Nathalie Daly sur cette journée. Donc, réservez cette soirée pour regarder « *Comme un banian* ».

des fantômes !). Hou la la ... Une chatte n'y retrouverait pas ses petits... Tout ça pour un bagne ! Ben dis donc, ils sont forts ces Australiens, tout ça pour trois ruines ! J'optais donc pour le « *pass-journey* », le plus simple et demandais à la « *friendly* » caissière de m'épargner la visite guidée également comprise dans le pass. Elle me donna alors une très jolie brochure en français ainsi qu'une jolie carte à jouer censée symboliser « *mon* » bagnard. Il ne me restait plus qu'à aller voir au sous-sol pour en savoir plus sur lui. Une fois au sous-sol, j'entrai dans des cellules entièrement reconstituées avant d'arriver dans la salle où était « *mon* » bagnard. Devant moi, un mur dans lequel étaient incrustés des dizaines de petits tiroirs, chacun d'entre eux arborant une carte à jouer : pour moi, c'était l'as de pique. J'ouvris mon tiroir et découvris « *mon* » bagnard, son âge, ce qu'il l'avait amené à Port Arthur... Après cette salle, m'attendait toute une reconstitution de scènes de la vie quotidienne à Port Arthur. Tout y était : du savon du bagnard aux personnages grandeur nature – surveillants, bagnards en tous genres, soldats –, la nourriture, les cuisines... « *Mon bagnard* », je connaissais toute sa vie... Et clou du spectacle, on pouvait même se mettre les chaînes du bagnard ! Les touristes adorent : ils se bousculent tous pour se mettre les chaînes et faire des photos... Ah ! les photos....

Une véritable scénographie – puisque c'est le terme – ; là j'étais quand même impressionnée : je n'étais pas encore entrée dans le bagne à proprement parler, et j'étais déjà très renseignée et projetée dans cet univers très particulier. Chapeau ! Ils sont forts ces Australiens !

Je pénétrai donc sur le site au bout d'une heure passée à me promener avec les bagnards, et là, quand même, il fallait bien le reconnaître, la rénovation était splendide : les bâtiments, les jardins, tout avait été magnifiquement réhabilité... La visite de Port Arthur, c'était quand même quelque chose.

Suite page 4

Directeur de la publication : Jean-Louis Veyret

Impression : Multipress

Maquette : Passion Graphique

À la fin de ma journée de visite, je mettais les ricanements au placard : au prix de sept ans de travaux subventionnés par l'Etat, les Tasmaniens avaient recréé un témoignage de la cruelle vie des bagnards et réussi à en faire une véritable attraction touristique génératrice de profits et d'emplois, mais permettant également d'assurer au site une certaine pérennité, l'argent des touristes servant à la rénovation du site.

À la fin de ma journée à Port Arthur, j'ai pensé à Prony, Nouville, à l'Ile des Pins, à notre patrimoine à tous – descendants de bagnards ou de colons libres, Kanak, Javanais, Vietnamiens, Malabars – qui est en train de crever sous les arbres. J'ai pensé à ce patrimoine à l'abandon, témoignage grandeur nature d'une partie de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. J'ai pensé à L'îlot Casy et à son ancien potager, à son cimetière... J'ai pensé à Boulouparis et aux quelques murs qui y restent... J'ai pensé à tout ce que nous laissons pourrir parce que tout le monde s'en fout, parce que le nickel ça rapporte et qu'y'a qu'ça qui compte. J'ai pensé à ce que les tribus du Sud et du Nord – car on peut parler aussi du patrimoine minier et industriel –, les jeunes gens qui ne veulent pas forcément travailler à Goro ou à Koniambo, les écoliers, les collégiens, pourraient retirer d'une rénovation ambitieuse des sites historiques de la Nouvelle-Calédonie : une véritable richesse. Faudra-t-il attendre l'après nickel pour que l'on se préoccupe de la valeur d'une partie de notre patrimoine ? Tout porte à le craindre... Entre temps, les sites se seront encore plus détériorés et nos enfants ne verront des traces du bagne qu'en photo dans les musées ou les livres d'Histoire. Et ne parlons pas des maisons coloniales, rasées pour y mettre de splendides barres de béton ! Il est grand temps – à l'heure où les caisses sont pleines, à l'heure où la Calédonie se paye le luxe de renoncer à beaucoup d'impôts – que les institutions de notre pays prennent en main la sauvegarde d'un patrimoine en bien piteux état. Car ce qui peut paraître un luxe aujourd'hui pourra devenir essentiel demain pour une Calédonie qui ne vivra pas éternellement du nickel. Si gouverner c'est prévoir, alors il ne suffit pas d'organiser une journée du patrimoine par an et laisser les associations de conservation du patrimoine se débrouiller avec de petits moyens. Car construire un pays, c'est aussi reconnaître et valoriser son passé pour mieux préparer son avenir.

Eve-Marie Veyret

NAISSANCE : JULIETTE KÜHN

À Koné, chez Miguel et Emmanuelle KÜHN, l'arrivée de Juliette le 26 décembre...

Le mariage de Miguel et d'Emmanuelle avait été relaté dans le n° 13.



L'article de Catherine Régent, dans la revue n°17, a eu d'heureuses suites car, après une intervention pressante de la Fondation auprès du gouvernement calédonien (notre mail du 12 février), celui-ci a décidé d'intégrer les dix étudiants recalés.

Objet : IUFM,

Date : mardi 12 février 2008 17:15

De : Fondation des Pionniers <fondationpionniers@lagoon.nc>

À : Président du Gouvernement Harold MARTIN

Cc : Membre du Gouvernement Sylvie ROBINEAU, Membre du Gouvernement Pascal VITTORI

Monsieur le Président du Gouvernement,
Madame, Monsieur les membres du Gouvernement,

Un article paru dans la Revue n° 17 de la Fondation des pionniers a provoqué un certain émoi parmi les membres de notre association. Madame Catherine Régent y faisait état des difficultés rencontrées par une jeune femme originaire du Pays pour intégrer l'IUFM alors qu'elle en a réussi le concours d'entrée. A ce que nous savons, quarante cinq postes ont été ouverts au concours. Ce chiffre a ensuite ramené à trente cinq, selon le désir inexplicable du membre du Gouvernement Charles Washetine, au grand dam de l'administration de l'IUFM. Il semblerait qu'il y ait de nombreux Calédoniens de vieille souche dans la dizaine d'écartés mais on y trouve également la jeune Kanak dont Mme Régent défendait le cas dans son article.

Nous vous serions reconnaissants d'intervenir auprès du membre du Gouvernement Charles Washetine pour qu'il rétablisse au plus vite, dès cette rentrée, le chiffre de quarante cinq impétrants à l'IUFM.

Nous vous demandons d'excuser cette intervention par courriel mais nous sommes dans l'urgence.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Gouvernement, Madame, Monsieur les membres du Gouvernement, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Quelques uns des dix recalés, ayant eu vent de notre action en leur faveur ont tenu à nous en remercier. Nous vous livrons leur lettre :

Monsieur,

Actuellement professeurs des écoles stagiaires à l'IUFM du Pacifique, nous avons appris avec un vif intérêt votre participation active lors de l'acceptation de la liste complémentaire, et tenons pour cela à vous faire part de notre gratitude.

Grâce à vous, nous avons la joie et la chance de pouvoir bénéficier de cette formation et par conséquent de pénétrer dans le monde passionnant de l'enseignement, aussi nous vous présentons tous nos remerciements pour votre engagement à nos côtés.

Veillez accepter, monsieur, nos plus sincères salutations.

Isabelle Eschembrenner, Caroline Niaoutou, Annie Tabi

SON NOUVEAU DU SANG MELE

Au plus noir de ses nuits blanches,
Comme le passé qui s'épanche,
Des larmes de temps s'écoulaient
De ses yeux fermés de métissé.
Des ténèbres d'une Histoire muselée
Venait, lancinant et lacérant,
Le cliquetis des chaînes du déporté,
Emprisonnant et gelant son passé
qu'on taisait.
Des paroles volées aux vieux qui
savaient
Faisaient vibrer dans sa tête ligotée
L'éaé éaé des guerriers Poindimié
Qui pleuraient une sainte terre ceinte
de barbelés.
Des sangs se mêlaient dans ses veines
tourmentées,
Ruant leurs couleurs dans un cœur
ébranlé,
Bouillant dans son crâne qui semblait
éclater,
Bouillon de cultures où le blanc pré-
valait et le noir dépréciait.
Quand son être tout entier voulait ques-
tionner,
Sa gorge se nouait d'un passé qu'il sen-
tait,
Son visage se tendait, se décolorait,
Sa pâleur encore voulait dominer.
La honte inexplicquée de ses dispari-
tés,
Sa blancheur teintée et son cheveu
frisé,
L'étrange reflet dans l'œil kanaké du
boy de Tyé
Et sa honte imposée sûrement
s'émancipaient.

Il sentait que sa peau mitigée
Venait pas du soleil quand bien même
c'est pareil,
Que ses cheveux frisés, comme les
Poindimié
Toujours se rebellaient comme ceux de
la popinée.
Il vivait hors du temps et hors des
gens,
Fidèle à des parents descendants de
colons,
Loin de Matignon* et comme à l'an-
cien temps
D'avant et d'après les insurrections.
Quand la Terre s'est tachée d'un flot de
sangs mêlés,
Ses yeux bouleversés ont mesuré la por-
tée
De deux longues portées flinguant les
deux qu'il était,
L'empêchant demain de s'accepter et
d'être accepté.
Alors il a crié pour s'exorciser,
Se pardonner ses muettes lâchetés,
Réconcilier ce qu'il est et ce qu'il
était
Laver ses yeux d'une limpide fierté
deux fois légitimée.
Sous le banian de l'Eternité il s'est long-
temps parlé
Pour enfin cracher le cyclone muet de
sa vie passée.
Sur le reflet serein du Diahot souverain
Il a enfin trouver la popinée frisée.
Cette popinée, ce ventre objet,
Femelle obligée des damnés esseu-
lés,

Des amours forcés a bien sûr engen-
dré
Des rejetons rejetés mi-ténèbres mi-
clarté.
C'était il y a longtemps sur les rives du
Temps
Quand la mer nourricière façonnait la
Terre
Quand la vie souveraine imposait les
haines,
Quand les anciens damnés voulaient
dominer.
Puis l'Histoire des Hommes mélan-
geant leurs gènes,
D'un mariage au Temps usait les pas-
sions, calmait les peines.
De sa Terre prisonnière d'un passé
bétonné, l'arc-en-ciel émergeait,
La brume diluée enfin dévoilait de
quels sangs il sortait.
Alors, dans son cœur ressuscité
L'océan s'est calmé, le vent s'est apaisé,
Sur son visage détendu la Paix s'est
répandue,
Vainqueur de ses peurs dépassées, un
frère de demain renaissait.

Septembre 1974. Sortie du Camp Est
Henri Bailly
Métisse kanak / blanc / cacane

*Ndlr : il ne s'agit pas des accords de
Matignon signés en 1988, mais de la
circulaire Messmer, Premier Ministre en
1972, sur l'immigration métropolitaine
et océanienne vers la Calédonie.

Le 22 février 08, Edouard Leoni nous envoyait un mail :

Attaché d'administration de l'Etat (Ministère de l'Education nationale, académie de Versailles)

Si j'avais des remarques à avancer sur votre forum (NDLR : sur le site internet de la Fondation), voici quelques éléments :

- L'Accord de Nouméa et les transferts de compétences sont une opportunité pour les Calédoniens à condition que cela soit réfléchi et suivi notamment en matière de formation des cadres locaux en métropole.
- Les départements d'Outre-mer pratiquent un fort lobbying auprès des instances de l'Etat pour qu'il y ait de temps en temps un local qui intègre les grandes écoles administratives.
- Si cela n'est pas fait, il y a très peu de chances de voir des Calédoniens accéder à ce niveau car leurs profils sont trop

atypiques pour les jurys, sans compter une certaine forme de discrimination sociale (Paris-Provinces).

- Face à certains « plafonds de verre », le risque est que les Calédoniens n'aillent plus se former en France avec des conséquences que l'on peut deviner.

Bien cordialement,
Edouard LEONI

Réponse de Jean-Louis Veyret :

Ce que vous écrivez là est dans le droit fil de ce que je dis aux membres de l'association depuis plus de trois ans que j'en assume la présidence. « Formation, formation, formation. Reculez l'achat du dernier 4x4 mais faites faire des études à vos gosses ; ici d'abord si vous avez peur de les lâcher dans le vaste monde, puis en France ou en Australie, etc. Il faut que les jeunes Calédoniens se forment et qu'ils sortent du Pays pour se frotter à la concurrence ».



« AVENIR ENSEMBLE » ?

Tout d'abord, je souhaite que mon titre ne prête pas à confusion, je ne critique aucun parti politique en particulier, mais tous en général.

Nous sommes de plus en plus nombreux à nous demander quel sera notre avenir, en tant qu'« européens », nés en Nouvelle-Calédonie, parfois depuis plusieurs générations, y ayant toute notre vie, dans un pays où toute la vie sociale, culturelle, politique ... serait centrée autour d'une société kanak, avec des minorités en orbite.

C'est malheureusement ce que nous prévoit l'accord de Nouméa. Nous sommes tous issus d'un métissage culturel, même s'il n'est pas génétique, notre quotidien en est la preuve : notre façon de parler, de manger, de penser, nos loisirs ... tout est issu du brassage culturel hérité de notre histoire coloniale.

Et pourtant, l'accord de Nouméa voudrait nous faire croire qu'il y a d'abord un peuple kanak (qui en fait n'a jamais été un, il existe encore aujourd'hui suffisamment de tensions entre les différentes communautés kanak pour nous en rappeler), et « les autres communautés ». De trop nombreux Calédoniens

sont encore trop confiants, ou peut être naïfs, de croire qu'ici ça ne se passera pas comme partout ailleurs, parce que les choses ont changé.

Ceux qui sont récemment partis au Vanuatu en sont revenus consternés, et tous ont la même expression : « *là bas, ils sont retournés à l'âge de pierre* ».

Pourquoi ne sommes-nous pas capables de réagir ? Parce que c'est peut-être notre destin de disparaître, exactement comme d'autres sociétés avant nous, parce que nous sommes comme les autres !!!

Un écrivain libanais, Amin Maalouf, parle des origines de sa famille, notamment de son grand-père : « *Ce qui intéressait Botros – le verbe intéresser est ici faible, je devrais plutôt dire : ce qui déterminait toutes ses émotions, toutes ses réflexions, et tous ses actes –, c'était de savoir si lui, né au sein d'une communauté minoritaire, de religion chrétienne et de langue arabe, allait obtenir dans un Empire ottoman modernisé sa place entière de citoyen, sans avoir à payer, tout au long de sa vie, le prix de sa naissance.* » Eh bien non, ils n'ont pas obtenu ce dont ils rêvaient, malgré de

nombreuses promesses, et ils ont fini par s'exiler en France et aux Etats-Unis, où trois générations après, même ceux qui n'ont pas connu le pays en ont la nostalgie.

Ce texte a été pour moi une révélation : c'est notre situation ! Quel serait notre avenir si nous devions nous exiler ? Retourner en France comme beaucoup aiment à dire sans réaliser que pour beaucoup d'entre nous nous l'avons quittée il y a presque 150 ans ? Mais ce n'est souvent pas notre seul pays d'origine. Et les métisses ? Et ceux qui choisiraient de rester ? Et dans quelles conditions ? Qu'est ce que la France a fait pour ceux de ses anciennes colonies qui ont choisi l'exil ?

Est-ce qui nous attend ? Je ne suis malheureusement pas voyante, et ne pourrais donc pas répondre à toutes ces questions qui sont pourtant relativement préoccupantes, j'espère être juste pessimiste et me tromper, seul l'avenir nous le dira, et il risque d'être plus proche qu'on le pense.

Denise-Anne ULM

AFFAIRES CULTURELLES ET COUTUMIÈRES

Monsieur Veyret,

Vous avez relevé, dans la dernière édition de notre revue, l'absence de pluriel au « culturelle » de la Direction des affaires culturelles et coutumières. Après un détour sur le site internet du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie – dont dépend cette direction – il semble qu'il s'agisse plutôt d'une erreur ou d'une négligence : ce service y est signalé avec un « s » à tous ses adjectifs, par la mention « Direction des affaires culturelles et coutumières ».

Votre article est cependant une occasion de s'interroger sur le contenu que recouvre cet intitulé. Affaires culturelles et coutumières de la Nouvelle-Calédonie ?

Très concrètement, cette direction administrative gère l'état-civil des ressortissants de statut civil coutumier, homologue leurs affaires foncières et assure les relations avec le Sénat Coutumier. Au titre du volet culturel, elle administre le musée, l'archéologie et la mission des langues kanak.

On voit d'emblée que la culture kanak y est aux petits oignons.

Je reprends mes tablettes, c'est-à-dire l'Accord de Nouméa, référence de l'esprit dont doivent logiquement procéder nos institutions au moins jusqu'en 2014. Particulièrement pour celle qu'il a créée, en l'occurrence, la Nouvelle-Calédonie. Et je vois une case à construire, avec son poteau central et tout autour d'autres piliers, dont je cherche vainement la prise en compte dans les missions du service.

Arriverons-nous à construire cette case, en ne portant de soins qu'à l'édification de son poteau central ? Ne faut-il pas, dans le même temps, s'assurer que les autres poteaux soient présents et chercher ensemble, grand et petits frères, sous l'œil attentif et bienveillant de l'Etat français, les lianes qui doivent les réunir ?

Le propos est bien davantage de déplorer le trop peu d'im-

pulsions en direction et en provenance des représentants des légitimités historiques visées par l'Accord que de stigmatiser l'ardeur mise à conforter la culture kanak.

L'approfondissement de ce seul domaine pourrait d'ailleurs trouver une limite à sa pérennité s'il ne se poursuivait pas dans un dialogue élargi aux composantes non kanak de la société calédonienne.

Prenons l'exemple de la coutume.

La coutume est une spécificité culturelle de la Calédonie. Une réalité qui n'est pas niée au plan institutionnel, puisqu'elle y figure au contraire à un très bon degré de considération, ce qui lui permet d'accéder au statut d'élément vivant du patrimoine culturel calédonien. L'ensemble des mécanismes de prise en compte que peut offrir l'environnement institutionnel est déployé :

- le Centre culturel Jean-Marie Tjibaou et sans doute également les travaux du musée de la Nouvelle-Calédonie, en conservent les témoignages anciens (reconnaissance et consolidation de ses fondements historiques) ;
- le Sénat Coutumier permet sa prise en compte dans la production des textes locaux (possibilité d'évolution),
- les assesseurs coutumiers contribuent à en garantir le respect en justice,
- un service dédié assure l'accomplissement des formalités nécessaires à ses ressortissants (outils d'application).

La coutume a donc aujourd'hui des racines et des ailes : son écho institutionnel lui confirme sa légitimité et la dote des outils susceptibles d'enregistrer son évolution. De l'oral à l'écrit, de la légitimité à la légalité.

À bien y réfléchir la coutume serait – presque - la seule spécificité culturelle locale qui ait trouvé un ancrage consacré, une résonance juridique complète (présente à tous les degrés normatifs et administratifs) et diversifiée, de l'état-civil au foncier. C'est peut-être aussi pour cela qu'elle est mentionnée à part entière dans le libellé de la DACC.

Mais si la coutume est une réalité culturelle de la Calédonie, la culture calédonienne ne peut être réduite uniquement à la coutume.

Ne serait-il pas souhaitable que d'autres réalités culturelles propres aux calédoniens ou à une grande part d'entre eux bénéficient du même type de parcours, de reconnaissance et puissent être vécues pleinement ?

Parlons du lien à la terre. Plusieurs articles l'ont déjà traduit dans vos colonnes car il procède très souvent de l'identité intime des descendants de pionniers.

Qu'elle est aujourd'hui la reconnaissance, la résonance publique de ce lien ? Minimale, ponctuelle et partielle. Quelques lieux dits portent le nom de leurs défunts occupants (la Province Nord l'a bien compris, la toponymie est affaire de culture et constitue un moyen d'habilitation, de reconnaissance publi-

que). Quelques reportages soulignent l'activité finissante de quelques éleveurs qui rechignent à vendre leur terre.

Tout cela sent un peu le sapin. Pour les vivants, c'est une invitation au refoulement de leurs pulsions identitaires vers la fête du bœuf, le lancer de claquettes ou autres manifestations folkloriques.

Quelles sont les conséquences de cette absence de prise en compte ?

L'éventualité, pour certains – qui sont encore propriétaires d'un bout de terrain familial –, de voir leurs enfants dans l'impossibilité de le conserver dans la famille eu égard aux spéculations du marché.

Qu'en est-il, par exemple, des possibilités de transmission d'un bien pour une famille dont il est le seul patrimoine ? les droits de transmission permettront-ils de le préserver dans son intégralité ?

Dans un contexte de rétrécissement des ressources de l'Etat, il n'est pas impossible que les impôts locaux viennent contraindre les propriétaires de ces terres à s'en débarrasser.

S'ensuit déjà la fragilisation des repères identitaires de nos enfants, de la valorisation de leurs racines. Surtout lorsque le « départ » de ce bien intervient dans le contexte actuel et persistant qui ne propose aucun mécanisme « compensatoire », symbolique et public, de reconnaissance d'un lien privilégié du descendant de pionnier à la terre ; même lorsqu'il n'a pas de terre, même lorsqu'il n'en a plus.

Voilà pour les préjudices individuels.

Mais le pays ne perdrait-il pas globalement à la réalisation de ces scénarii, n'y a-t-il pas déjà perdu à développer trop peu de garde fous à la prise en compte des lois économiques qui régissent le marché de ces terres ? Rétrécissement des exploitations agricoles, mitage des paysages, disparition sans tambour ni trompette de pans de la mémoire collective d'un lieu, braconnage aussi.

La reconnaissance de l'ancrage terrien des descendants de pionniers n'est pas suffisamment en marche, même si l'on repère de-ci de là, des signes révélateurs de son existence :



Suite page 8

- ce fut, début 2004, la réaction des descendants de pionniers et des kanak à l'annonce de la privatisation de Gouaro-Deva. Depuis, chacun peut observer en traversant le Creek salé un panneau indiquant « attention, réserves des clans de Buraï et des bouraillais, accès interdit ». Cet exemple démontre que la légitimité des descendants de pionniers sur la terre ne procède pas uniquement de la préexistence d'un titre de propriété.
- C'est également l'installation, autorisée par les coutumiers, de quelques descendants de pionniers sur les terres de leurs ancêtres (terres qui avaient été rétrocédées par l'ADRAF au clan kanak de la région suite à la vente du bien survenue 15 ans plutôt)
- C'est encore, de manière plus indirecte, la question de permettre aux jeunes qui le souhaitent, de disposer des moyens de poursuivre une activité agricole. Cette réflexion se trouverait d'ailleurs enrichie en s'appuyant également sur le lien à la terre.
- C'est enfin quelques cas d'attribution foncière via l'ADRAF à quelques descendants de pionniers, en résolution de certains conflits fonciers.

Tout cela vaut essentiellement pour le foncier situé en brousse. Mais son effritement place souvent les jeunes devant d'importantes difficultés pour se loger en ville.

Les mécanismes récemment développés pour aider au premier achat immobilier et construire davantage de logements sociaux sont les bienvenus, mais ils ne sont toujours pas assortis de critères d'attribution relevant du lien à la terre. Ils font encore l'impasse sur la question des légitimités.

Il est réglementairement difficile de faire autrement tant que la notion de citoyenneté trouvera si peu de retentissement, d'applications concrètes.

Le lien à la terre des descendants de pionniers pose la question de son articulation avec celui du kanak. Il n'est pas ici question de traiter le sujet entièrement mais de donner quelques éléments pour une réflexion qui pourrait être posée de manière

officielle. Il s'agit simplement de dire que les poteaux des petits frères peuvent être porteurs de cette question. Qu'il est nécessaire, en respect à leur identité, de chercher les lianes qui les relieront à celui du grand frère.

Voilà un exemple de sujet qui pourrait être traité au titre des affaires culturelles.

Mais il y en a d'autres. La possibilité de rendre accessibles aux élèves et aux étudiants les langues indonésiennes, vietnamiennes, vanuataises ou wallisiennes pourrait également constituer un domaine de réflexion.

Des réponses à certaines de ces questions émergent de ci de là (toponymie en Province Nord). Elles font figure d'expérimentations mises en oeuvre au gré du dynamisme de telle ou telle institution de proximité. Il n'y a pas de recensement de ces « bonnes pratiques » ni de groupe d'expérience partagée sur ces thèmes, ni lorsque cela serait peut-être utile, de recherche de traduction juridique des voies de cohabitation pacifiques de différentes légitimités.

Je crois que ces questions mériteraient d'être recensées, puis traitées, dans la concertation avec propositions à l'issue de la réflexion ainsi menée.

Les « vraies » spécificités culturelles de la Calédonie ne tiendraient-elles pas, en fait, à l'originalité des mécanismes que nous devons créer pour articuler, dans une perspective de destin commun, différentes légitimités en tenant compte de la diversité des origines culturelles en présence.

À proprement parler, un service des affaires culturelles pourrait s'y atteler.

C'est apparemment ce qu'il fait en abordant le dossier des signes identitaires, c'est ce qu'il ne fait pas en limitant sa vision des dossiers état-civil, foncier et linguistiques à la seule composante kanak de leur dimension.

Épine de cactus



BULLETIN D'ADHÉSION À LA FONDATION DES PIONNIERS DE NELLE CALÉDONIE

Monsieur (Nom et Prénom) :

Madame (Nom et Prénom) :

Adresse postale (adresse physique) :

..... B.P. :

Tél. : Mobilis : Fax :

Adresse E-mail : 



COTISATIONS 2008 : 1 PERSONNE : 1 500 F - COUPLE : 2 500 F - BIENFAITEURS : 5 000 F

À retourner à : Fondation des Pionniers de Nouvelle-Calédonie
BP 12997 - 98802 Nouméa Cedex – Tél. : 28 26 10 - 86 99 07 - Fax 27 20 91  fondationpionniers@lagoon.nc